

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le 12 avril 2018 à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, Maire, suite à une convocation en date du 03/04/2018.

Etaient présents : MM. DEROUBAIX A.S. – COLLETTE J.C. – RICHARD J.L. – CORBEAUX E. – VASSE M.P. – LEROY C. – ROUZÉ A. – DELATTRE N. – DUFAÏ F. – LAPLUME H.

Absents excusés : MM. FILOREAU S. – HONORE J. – HOLLOSI S.- BASTIEN J. – PAILLIÉ G. (pouvoir donné à J.L. RICHARD)

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/02/2018 n'apporte aucune remarque particulière. Il est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée des 3 devis en sa possession concernant les travaux projetés pour la réfection des différents trottoirs ; la création d'adoucissements pour entrées de garage et remplacement de gargouilles

- Soc. SNPC = 8 500.00 € HT
- Soc. DELAMBRE = 8 652.20 € HT
- Soc. THOME = 9 613.20 € HT

D'autres travaux supplémentaires pourront être réalisés en même temps notamment au niveau de la rue du château et au stade.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des Membres présents,

Décide d'attribuer les travaux à la société SNPC et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

MIROIR RUE DU PONT

Après étude de la demande de M. Régis HENNEBIQUE, Rue du Pont, relative à la pose d'un miroir afin d'améliorer la visibilité au niveau de la sortie de son garage qui se situe sur une départementale très fréquentée et dans une courbe, il est proposé d'accepter la demande sachant que l'acquisition d'un miroir de dimension 600 x 400 par la société D2Z s'élève à 384 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A 9 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION,

Décide de faire l'acquisition d'un miroir et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

RIDEAU METALLIQUE DU BATIMENT TECHNIQUE

Suite à un dysfonctionnement au niveau du rideau métallique du bâtiment technique, Mme le Maire expose à l'assemblée différents devis en sa possession, soit :

- OAP de Fampoux qui prévoit le remplacement du moteur pour 490 € HT ;
- NORDPORTE de Brebières qui préconise le remplacement de l'axe en plus du moteur pour 1 344 € HT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des Membres présents,

Décide de remplacer uniquement le moteur du rideau métallique et désigne l'entreprise OAP pour la réalisation des travaux et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

SUBVENTIONS 2018

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une subvention pour le CCAS de 3 000 €. Depuis 2011 le CCAS percevait des intérêts relatifs à un placement d'obligations qui est arrivé à échéance le 25 avril 2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des Membres présents,

Donne son accord pour ajouter la somme de 3 000 € au vote des diverses subventions allouées pour 2018.

CREATION DE 2 POSTES CONTRACTUELS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats des deux emplois aidés arrivent à échéance le 1^{er} juin pour l'un et le 15 août pour l'autre.

Mme le Maire a rencontré un référent de Pôle-Emploi pour avoir des informations plus précises sur les nouveaux contrats PEC (Parcours Emploi Compétences).

Des formations sont à prévoir à la charge de la commune. La durée du temps de travail est de 20 h/semaine pour un contrat d'un an. La prise en charge de l'état s'élève à 45 %. Le salarié est désigné par le référent Pôle Emploi qui étudie le profil des demandeurs et les attribue dans les établissements en fonction des besoins.

Au vu de ces critères, Mme le Maire propose de créer 2 postes de contractuels à 17.5h/semaine et rémunérés à l'indice le plus bas de l'échelle indiciaire, ce qui correspond à peu près au SMIC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des Membres présents,

Donne son accord pour la création de deux postes de contractuels et autorise Mme le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Après lecture des différents crédits prévus pour chaque article des sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les recettes attendues, selon la préparation du budget faite lors de la précédente réunion,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Accepte le budget 2018 suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses :	435 006.31 €
Recettes :	604 219.17 €

Section d'investissement

Dépenses :	57 750.00 €
Recettes :	206 592.05 €

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Mme le Maire informe l'assemblée que le bail de chasse A.16 relatif à la location de droit de chasse sur les propriétés de la commune arrive à expiration en octobre 2018.

Mme le Maire précise que la contenance jusqu'alors était de 1 ha 12 a 55 ca mais qu'elle sera moindre suite à la vente du Mont de Croix d'une superficie de 25 a 40 (parcelle ZA.41), soit au total 87 a 15 ca dorénavant.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des Membres présents,
Autorise Mme le Maire à renouveler le bail avec M. Christophe LALOUX, agissant au nom de la Société de Chasse de Saily-en-Ostrevent en qualité de Président, et fixe le montant de la location au même tarif que celui en vigueur, à savoir 15 € l'hectare, soit pour 87 a 15 ca la somme de 13.07 € par an.
Le présent bail prend effet à compter d'octobre 2018.

M. Germain PAILLIE est arrivé en cours de séance, à 20 h 45.

RETENUES DE GARANTIES POUR LA SALLE POLYVALENTE J. MAZINGUE

Mme le Maire propose à l'assemblée de relever les retenues de garanties relatives aux différents travaux effectués dans la salle polyvalente Jules MAZINGUE passés en revue.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des Membres présents,
Accepte la levée des retenues de garanties et autorise Mme le Maire à faire le nécessaire.

DEMANDE OCCUPATION DU STADE

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une demande émanant de Mr BARBE Christopher de Douai qui souhaite créer une équipe de foot et occuper le terrain du stade avec des joueurs de Vitry et Brebières. Il est précisé qu'à l'heure actuelle, les vestiaires sont occupés par le SOC pour le tennis de table, et qu'il y aurait un souci si dans la commune une nouvelle équipe venait à voir le jour, elle serait pénalisée par des extérieurs. La commune ne peut pas prendre en charge la remise en état des vestiaires et la délimitation du terrain.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des Membres présents,
Refuse cette demande.**

COURSE CYCLISTE

Mme le Maire informe l'assemblée qu'une course cycliste, organisée par Clovis Sport Organisation, aura lieu le dimanche 20 mai 2018 dans le sens Etaing vers Hamblain. Trois signaleurs seraient nécessaires pour assurer la sécurité. Mme le Maire sollicitera l'amicale des anciens sapeurs pompiers volontaires.

FERMETURE D'UNE CLASSE A LA RENTREE 2018/2019

Certains Membres du Conseil étant également parents d'élèves de notre école, signalent à Mme le Maire que l'information de fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire n'a pas été annoncée ouvertement aux parents. Mme le Maire tiendra compte de la remarque qui lui est faite.

DIVERS

- Un Conseiller fait une remarque quant au stationnement d'un véhicule en face de l'entrée de l'école Jules JAMBART.
Les enfants qui cheminent sur le trottoir ne peuvent accéder au passage piéton, ils sont obligés de marcher sur la route.
Il est demandé s'il est possible de mettre une ligne jaune le long du trottoir.
Le sujet sera étudié.
- En ce qui concerne le tour de France du dimanche 15 juillet 2018, Mme le Maire suggère qu'on réalise une reproduction du site des Bonnettes qui pourrait être implantée route d'Hamblain, celle-ci permettrait d'identifier notre commune par son histoire.

Séance levée à 21 h05